

LICENCE LOGIceram

- Toutes formes de pièces, gestions des sous pentes et multi-pièces,
- Saisie rapide et aisée,
- Calepinage de tous types de carreaux y compris multi-formats,
- Prise en compte des joints,
- Podium et habillages divers,
- Vues 3D,
- Editions : Quantitatif du carrelage et plusieurs éditions au format Excel, impressions du plan de pose et des vues 3D sous Word.
- Bibliothèque générique d'objets (sanitaires, meubles, déco ... redimensionnables)
- Carothèque générique de textures de carreaux,
- Intégration rapide et facile de nouvelles textures de carreaux.

✓ Licence :	1 280.00 € HT*
✓ Maintenance, mises à jour et assistance téléphonique :	30.00 € HT /mois

*Dongle en option

✓ Licence complémentaire :	980.00 € HT*
✓ Maintenance, mises à jour et assistance téléphonique :	15.00 € HT /mois

SERVICES LOGIceram

Perfectionnement à l'utilisation :

✓ Formation en ligne d'une heure via Internet	100.00 € HT
✓ PACKS 5 heures + 1 heure via Internet	500.00 € HT

PROTECTION & DROIT DE LICENCE :

✓ DONGLE:	300.00 € HT/licence
Protection par clé physique dite « dongle » permettant d'utiliser la licence acquise sur plusieurs postes, non simultanément, par simple déplacement de la clé physique.	



FS2i vous informe que le droit de licence LOGIceram que vous pouvez acquérir est protégé par une clé de protection logicielle limitée à un poste et nécessitant une connexion à Internet. En cas de protection par clé physique, cette clé ne sera en aucun cas retournée gratuitement, que ce soit en cas de vol, perte ou incendie. Il appartient au client de couvrir ces risques éventuels par un contrat d'assurance approprié pour la valeur de la ou des licences acquises auprès de FS2i et protégées par cette clé.

Recommandations importantes- Pour une utilisation optimale, configuration système requise :

Ordinateur de type Pentium IV, 1Go de ram, Windows XP ou XP Pro ou Vista Pro – SEVEN
 Carte graphique compatible OPEN GL 2.0
 Notre système de protection par clé physique impose une connexion USB disponible



RECAPITULATIF DE L'OFFRE LOGIceram**Raison sociale**

Adresse

Tel :

Contact

CP

Email :

LICENCE LOGIceram **Licence LOGIceram - version complète****1 280.00 € HT***

*Dongle en option

 Maintenance *Assistance/ mises à jour intégrées**30.00 € HT /mois** **Licence complémentaire****... x 980.00 € HT*** **Maintenance par licence complémentaire** *Assistance/ mises à jour intégrées**... x 15.00 € HT /mois****Option Formation** **Forfait formation en ligne de 1h via Internet****100.00 € HT** **5 heures + 1 heure via Internet****500.00 € HT**

Le règlement de la formation : par chèque ou carte bancaire 48 heures avant la session

PROTECTION & DROIT DE LICENCE Protection par clé physique dite « dongle » par licence**300.00 € HT****CONDITIONS DE REGLEMENT**Règlement 100% à la commande par :

- Carte bancaire : recevez en quelques heures votre logiciel.
- Chèque : à joindre à votre commande à l'ordre de FS2i

Afin de valider votre commande, vous devez nous retourner la présente offre soit :

- par fax : 01 39 07 18 70
- par email : philippe.taupin@fs2i.fr
- par courrier : FS2i SA. 8 impasse de Toulouse – 78000 VERSAILLES

****TVA applicable selon les règles de territorialité en vigueur.**

Toute somme non payée à son échéance produit de plein droit intérêts à deux fois le taux légal jusqu'à parfait paiement. En cas de défaut de paiement du client, FS2i se réserve le droit de transmettre la créance à un Cabinet de Recouvrement Contentieux Extérieur. Les frais de recouvrement et d'impayés restent à la charge du client en cas d'obtention d'un titre exécutoire.

N° de siren :**Avec Mention Bon pour Accord
Cachet Société & signature :**

Afin de valider votre commande, veuillez- nous retourner la présente offre par fax **au 01 39 07 18 70**
La présente commande est régie par les conditions générales de vente et de licence annexée à la présente offre

CONDITIONS GENERALES DE VENTE**1° DISPOSITIONS GENERALES**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits vendus par la Société FS2i.

Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre la Société FS2i et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions générales de vente ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de la Société FS2i.

Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable à la Société FS2i, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Ces conditions générales de vente constituent un élément essentiel de l'acceptation de contracter de la Société FS2i.

La Société FS2i entend maintenir ses conditions générales de vente aussi longtemps que possible. Néanmoins, la Société FS2i se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de vente.

2° COMMANDE

Toute commande passée auprès de la Société FS2i est ferme et définitive pour le client dès réception par la Société FS2i d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande.

3° PRODUITS OU SERVICES DESIGNES

Les produits ou services désignés au bon de commande constituent l'intégralité de la commande, sauf stipulations particulières, et correspondent au choix du client pour ses besoins.

Le client reconnaît que la Société FS2i l'a informé sur les capacités et spécifications techniques des éléments de la commande.

Il appartient au client de vérifier la compatibilité de la commande avec ses besoins et son environnement.

Le client doit informer par écrit la Société FS2i, préalablement à la commande, de toutes spécifications ou contraintes inhérentes à sa commande.

Toute intervention spécifique de la Société FS2i aux fins d'adaptation de l'environnement existant donne lieu à facturation supplémentaire.

Pour tout produit logiciel figurant à la commande, le client reconnaît avoir été avisé que celle-ci n'emporte pas vente desdits produits mais uniquement une licence d'utilisation soumise de plein droit aux conditions de licence FS2i pour les logiciels FS2i et ou de celles de leur propriétaire ou producteur pour les logiciels autres que ceux de FS2i.

4° PRIX

Les prix indiqués à la commande sont majorés de la TVA ou de toute autre taxe applicable au jour de la livraison.

Les commandes sont payables comptant à la livraison, sauf stipulation particulière figurant au bon de commande.

En cas de paiement fractionné ou de délai accordé, tout défaut de règlement à bonne date entraîne exigibilité immédiate de toute autre somme restant due à la Société FS2i, y compris pour d'autres commandes ou prestations, sans préjudice de tout droit à résiliation.

Toute somme non payée à son échéance produit de plein droit intérêts au taux légal majoré de 5 points jusqu'à parfait paiement.

5° LIVRAISON

Les dates de livraison sont données à titre indicatif.

FS2i fait ses meilleurs efforts pour respecter ces dates mais peut se trouver dépendante des conditions de fabricants extérieurs.

Tout retard inférieur à un mois après mise en demeure ne peut donner lieu à annulation.

La livraison est réputée faite au siège du vendeur.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

Il appartient au client de vérifier les marchandises à l'arrivée et de notifier le cas échéant tous recours, réclamations ou réserves au transporteur dans les 48 heures de la livraison et d'en informer FS2i par lettre recommandée avec accusé de réception.

6° INSTALLATION - MISE EN SERVICE

L'installation, la mise en service et le paramétrage sont à la charge et sous la responsabilité du client sauf disposition spéciale de la commande.

Si le client a chargé FS2i de l'installation et/ou mise en service il lui appartient de prendre toute mesure utile en ses locaux et de prévoir tous les flux nécessaires, outre le cas échéant la sauvegarde de ses systèmes existants.

7° EXONERATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITE.

De convention expresse entre les parties, la Société FS2i est soumise au titre des présentes à une obligation de moyens.

En aucun cas, la Société FS2i ne peut être responsable (a) de dommages indirects ou immatériels, (b) de dommages liés à un retard de livraison, un manquant ou une avarie, (c) de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client, (d) ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de la Société FS2i.

8° OBLIGATIONS DU CLIENT - DROITS INCORPORELS SUR LES LOGICIELS

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droit.

En conséquence, le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit.

Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales.

Il est plus généralement rappelé que conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, les logiciels et autres produits vendus sont destinés exclusivement à l'usage privé dans le cadre dit "du cercle de famille" et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon. De même, le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités.

La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

La Société FS2i se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

9° MAINTENANCE

L'attention du client a été attirée sur l'intérêt de la souscription d'un contrat de maintenance et/ou d'assistance sur les systèmes fournis par la Société FS2i.

Le client doit souscrire tout contrat de maintenance matériel qu'il estimera approprié avec le constructeur ou prestataire de son choix.

La Société FS2i propose, par convention séparée, un contrat de maintenance.

10° FORMATION

FS2i, organisme agréé, propose des actions de formation.

Toute formation fait obligatoirement l'objet d'un bon de commande séparé.

11° RESERVE DE PROPRIETES**11/1 Matériels**

Tous les matériels et marchandises vendus par FS2i demeurent son entière propriété jusqu'à parfait paiement du prix.

Le client ne peut sous aucun prétexte revendre, louer, donner en gage ou garantie, concéder l'usage ou prêter, même à titre gratuit, les matériels dont il n'aurait pas payé le prix définitivement en totalité.

En cas de nécessité de mise en œuvre par FS2i de la réserve de propriété et compte tenu de la dépréciation immédiate du matériel de sa rapide obsolescence, il est expressément convenu que la valeur de reprise de possession sera de - 30 % par rapport au prix de vente dès la livraison et - 7 % pour chaque mois au-delà.

En outre, tout acompte payé dans le cadre d'une commande globale s'imputera par préférence sur les intérêts, la formation, l'annuité de maintenance, les logiciels et enfin le matériel.

11/2 Logiciels

Les logiciels figurant à la commande demeurent en toute circonstance la propriété de la Société FS2i ou des tiers dont la Société FS2i est le représentant.

En cas de non paiement du prix, la ou les licences d'utilisation sont résolues de plein droit et les logiciels et leur documentation doivent être immédiatement désinstallés et restitués.

12° DIFFERENDS

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître des présentes conditions générales ou à l'occasion de leur exécution seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, obligatoirement soumises à une médiation.

Tous les litiges à naître des présentes conditions générales ou à l'occasion de leur exécution seront soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de PARIS

CONTRAT DE LICENCE FS2I

La signature de tout bon de commande et/ou l'ouverture et l'installation du Logiciel impliquent l'acceptation sans réserve des conditions ci-après.

1° DEFINITION

La Société FS2I désigne le propriétaire des droits du Logiciel et le titulaire autorisé des droits de tiers incorporés dans ou utilisés par le Logiciel.
Le Logiciel désigne :

- a) Le Programme informatique dont la copie est l'objet de la licence et tout module, complément ou nouvelle version qui lui serait adjoint, incorporé ou substitué dans le cadre de la licence et/ou de conventions annexes
- b) La documentation imprimée ou non s'y rapportant

L'Utilisateur final désigne la personne titulaire de la Licence autorisée à utiliser le Logiciel à ses seules fins personnelles, exclusives de toute transmission ou concession ou autorisation d'utilisation par un tiers ou par toute personne non autorisée en vertu de la licence.

2° LICENCE

La Société FS2I concède à l'Utilisateur final et à lui seul le droit d'utiliser le Logiciel et ses services.

3° MODALITES D'UTILISATION

La Société FS2I accorde à l'utilisateur final un droit non exclusif, non cessible et révocable d'accéder au service logiciel en ligne et de les utiliser.

Les programmes ou fichiers sources ne sont en aucun cas utilisables, reproductibles ou modifiables y compris si, pour les besoins de maintenance de l'Utilisateur final, la Société FS2I venait à installer lesdits programmes ou fichiers sur l'ordinateur.

L'Utilisateur final ne peut en aucun cas décompiler ou désassembler le Logiciel ou utiliser tout autre procédé pour accéder ou reproduire l'un quelconque des éléments du Logiciel auquel il n'a pas légitimement accès au titre de la Licence.

Toute utilisation ou tentative d'utilisation frauduleuse et/ou non autorisée du Logiciel étant susceptible d'entraîner une destruction ou un endommagement total ou partiel du Logiciel et/ou de son environnement, l'Utilisateur final est seul et unique responsable des conséquences en résultant.

L'Utilisateur final s'engage à se conformer aux modalités d'utilisation du Logiciel telles que figurant dans la documentation remise avec la licence.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation du Logiciel. **La Société FS2I propose à tout utilisateur final la souscription d'un contrat de maintenance et d'assistance destiné à favoriser l'utilisation du Logiciel.**

L'Utilisateur final s'engage à conserver le caractère confidentiel des identifiants et est seul responsable de la préservation de leur caractère secret. Il devra s'assurer qu'aucune personne non autorisée n'ait accès au logiciel et/ou aux services applicatifs. De manière générale, l'utilisation des identifiants et la préservation de leur caractère secret relèvent de la responsabilité exclusive du Client. Ainsi, toute perte ou divulgation involontaire d'élément susceptible de permettre à un tiers de prendre connaissance de tout ou partie des identifiants doit être immédiatement signalées par écrit à la Société FS2I. En tout état de cause, le Client sera seul responsable des conséquences liées à la gestion de ses identifiants.

Le Logiciel peut utiliser des bases de données externes.

L'Utilisateur final fait son affaire personnelle de l'accès, du paramétrage ou de l'utilisation de telles bases de données et de leur adaptation éventuelle au Logiciel pour celles qui ne seraient pas expressément indiquées comme compatibles ou utilisables dans la documentation du Logiciel.

La Société FS2I ne saurait être responsable des bases de données externes et/ou de leur évolution, modification ou suppression ultérieure.

4° ADAPTATION – FONCTIONNALITES

L'Utilisateur final reconnaît avoir pris connaissance des fonctionnalités du Logiciel résultant de la documentation de présentation et les trouver conformes à ses besoins.

FS2I ne fournit et ne garantit aucune fonctionnalité autre que celles figurant à la documentation existante au jour de la Licence.

L'Utilisateur final reconnaît avoir pris connaissance des capacités de matériels et de systèmes d'exploitation requises par le Logiciel, figurant à la documentation qui lui a été préalablement remise.

L'Utilisateur final fait son affaire personnelle de l'adaptation au Logiciel et à ses éventuelles versions ultérieures de son environnement logiciels et matériels.

La Société FS2I ne pourra être responsable de cet environnement, y compris lorsque le Logiciel ou ses éventuelles évolutions entreraient en conflit avec d'autres logiciels ou en diminueraient les capacités, à moins que l'Utilisateur final n'ait, préalablement, informé par écrit la Société FS2I de spécificités de son environnement et de la nécessité d'adaptation.

Les interventions de la Société FS2I aux fins d'adaptation font l'objet de devis et facturations séparés.

5° PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROITS D'AUTEUR

L'Utilisateur final est propriétaire ou titulaire autorisée de tous droits de propriété intellectuelle sur le logiciel et sur les éléments qu'il intègre (noms, logos, écrans, éléments vidéos ou sonores, textes, animations, photographies, présentation, programmes, sans que cette énumération soit limitative).

Cette propriété et/ou droits sont protégés par les lois françaises et internationales. Toute diffusion ou reproduction non autorisée ou violation quelconque de ces droits entraîne des poursuites à l'égard de l'Utilisateur final au titre de la contrefaçon.

6° TRANSFERT – CESSION

L'Utilisateur final ne peut louer, prêter ou concéder sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, une quelconque utilisation du Logiciel à un tiers, y compris en mettant à sa disposition le matériel en sa possession sur lequel le Logiciel est autorisé.

7° MISES A JOUR – MAINTENANCE

La licence ne donne pas droit aux versions ou mises à jour postérieures, sauf si elles avaient pour objet de réparer une défectuosité grave et générale.

Les mises à jour ou nouvelles versions peuvent être acquises aux conditions de vente FS2I applicables au jour de la commande ou **dans le cadre d'un contrat de service LOGItram**. Des services et des prestations de maintenance sont proposés par FS2I dans le cadre d'un contrat de service LOGItram.

8° GARANTIE

La Société FS2I garantit que le Logiciel est exempt de défaut majeur ou de vice de fabrication le rendant impropre à son usage, dans des conditions normales d'utilisation et pour les fonctionnalités expressément énoncées dans la documentation existantes au jour de la Licence.

La présente garantie est conférée pour une période d'un an à compter du jour de la remise de la Licence. L'Utilisateur final devra prendre toute mesure appropriée en vue de la sauvegarde de ses fichiers et/ou données.

La garantie de FS2I est strictement limitée aux conditions ci-dessus.

9° EXCLUSIONS ET LIMITATION DE GARANTIE

L'Utilisateur final ne peut bénéficier de la garantie en cas de violation d'une disposition de la licence. La garantie est supprimée en cas d'utilisation manifestement ou volontairement anormale ou frauduleuse du Logiciel. Par utilisation anormale, on entend toute utilisation manifestement ou volontairement non conforme aux prescriptions de la documentation qu'elle ait ou non pour objet une violation des conditions de la licence.

La perte ou le vol de la licence par quelque moyen que ce soit ne font pas l'objet d'une garantie par la Société FS2I.

La Société FS2I ne garantit pas les défaillances dont la cause serait extérieure au Logiciel, notamment à raison de l'environnement matériels ou logiciels de l'Utilisateur final, y compris en cas d'évolution du Logiciel, FS2I n'étant pas garant de l'insertion de cette évolution dans l'environnement de l'utilisateur final.

La Société FS2I ne garantit pas les dommages indirects et/ou les dommages commerciaux subis par l'Utilisateur final et/ou les tiers avec lesquels il serait en relation, en ce compris préjudices financiers, perte d'exploitation ou pertes de données.

10° DUREE

La présente licence est conclue

- > Sans limitation de durée en cas d'achat du logiciel par l'utilisateur final
- > pour la durée de l'abonnement souscrit par l'utilisateur final.

La licence cesse de plein droit, sur simple notification de la Société FS2I en cas de violation grave des conditions de la licence.

11° LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La licence est régie par le droit français.

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître de la présente licence seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, obligatoirement soumises à une médiation.

Tous les litiges à naître de la présente licence seront soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de PARIS.